



Ecole **LE CENTRE**

16, rue des écoles

91 750 Chevannes

Tél : 01 64 99 82 67

Mail : 0910290w@ac-versailles.fr

Conseil d'école du Mardi 04 Novembre 2014

Présents :

Mairie : Monsieur le Maire, Monsieur Joffroy
Madame l'Adjointe aux affaires scolaires et périscolaires,
Madame Eckert
Madame la Conseillère municipale, Madame Derfoul

Représentants de parents : Mesdames Delarue, Chanliau, Pilet-Garcin, Secq, Cataldi
Messieurs Layigui, Doco

Equipe pédagogique : Mesdames Demaret, Musseau, Naidu, Brun, Arveiller,
Griselain, Schmidt

Absents excusés :

Représentants de parents : Mesdames Burkhart, Chapelet, Giovanni et Teyssedre

Equipe pédagogique : Mesdames Brendle, Champenois et Princep

Ordre du jour :

- 1) Rôle du conseil d'école
- 2) Résultats des élections
- 3) Rentrée 2014
- 4) Règlement intérieur
- 5) Les travaux
- 6) Le budget
- 7) La coopérative scolaire
- 8) Les projets
- 9) La présentation du RASED
- 10) Les questions diverses

1) Rôle du conseil d'école

Madame la Directrice fait lecture du cadre institutionnel du Conseil d'école, et rappelle le décret du 14 mars 2008, articles D411-1 à D411-6.

2) Résultats des élections

Il y avait 232 inscrits. Aux élections, il y a eu 138 votants dont 31 votes blancs ou nuls soit un taux de participation de 59,48%.

3) Rentrée 2014

Madame la Directrice présente la structure et l'effectif des classes, en nommant l'/les enseignante/s en charge de chacune :

23 CP - Mme DEMARET
22 CE1 - Mmes MUSSEAU et NAIDOU
27 CE2 - Mmes BRUN et PRINCEP
22 CE2/CM1 - Mmes ARVEILLER et CHAMPENOIS
22 CP/CM1 - Mme GRISELAIN
23 CM2 - Mmes SCHMIDT et BRENDLE

Madame la Directrice indique, comme elle l'a fait lors des réunions d'information de chaque classe en septembre, que la répartition des élèves et la structure de l'école sont le fruit de réflexion de l'équipe pédagogique, dans l'intérêt des élèves.

Exercice incendie

Le premier exercice incendie a été réalisé comme il y en a l'obligation au cours du premier mois suivant la rentrée.

Aussi, a-t-il été réalisé le 23 septembre 2014. Il a eu lieu juste avant la récréation.

Les remarques qui en ont découlé et qui ont été transmises à Monsieur le Maire préalablement :

- les élèves sont sortis en 1min40,
- deux portes sont restées ouvertes dans le bâtiment A,
- la sonnerie d'alerte a été peu entendue dans la classe du préau,
- le système d'alerte ne s'est pas réenclenché automatiquement dans la classe des CP, un agent municipal a dû procéder manuellement.

La procédure d'évacuation est expliquée aux parents délégués (lieu de regroupement, façon de rassembler les élèves,...)

Question de Représentants de parents : Comment est déclenchée l'alerte dans les bungalows ?

Réponse : C'est aux enseignantes d'effectuer le déclenchement.

Remarque des membres du Conseil d'école : L'école dispose de détecteurs locaux mais pas d'une alerte générale, qui informerait chaque enseignante qu'un incendie est déclaré en un lieu de l'établissement. Il faudrait étudier la possibilité de mettre en relais les différents détecteurs locaux.

En cas d'incendie dans le bâtiment A et/ou B, sans possibilité d'évacuer les élèves sur l'avant de l'école, il y a la possibilité de se rendre dans le parc, derrière l'école.

Suivant cette idée, Madame la Directrice demande à Monsieur le Maire qu'une deuxième clé du portail menant au parc soit faite, et placée dans une boîte fermant à clé, qui se trouverait dans le hall du bâtiment B. Monsieur le Maire n'y voit aucun inconvénient.

4) Règlement intérieur : lecture / modification éventuelle / vote

Lecture article 1 : admission à l'école élémentaire.

Lecture article 2 : fréquentation et assiduité.

Lecture article 3 : organisation du temps scolaire et horaires.

Lecture de l'article 4 : du respect dans la communauté éducative.

Remarque sur les tenues vestimentaires : il est ajouté un élément pour davantage de précision sur les chaussures et vêtements non acceptés car jugés incompatibles avec les activités scolaires ou avec la vie en collectivité.

Lecture de l'article 5 : de l'argent à l'école (la coopérative).

Lecture de l'article 6 : la laïcité

Lecture de l'article 7 : usage des locaux et responsabilité

Lecture de l'article 8 : hygiène des locaux

Il fait état par Madame la Directrice du non nettoyage de l'école de manière approfondie pendant les congés d'été, et du ménage qui n'est pas effectué du mercredi au jeudi. Les classes restent sales et très poussiéreuses.

Les Représentants de parents font part qu'il manque régulièrement du savon et du papier toilettes dans les toilettes de la cour.

Lecture de l'article 9 : hygiène et santé des élèves.

Une remarque est faite par les membres du conseil d'école quant aux papiers d'emballage et autres déchets qui ne sont pas mis dans les poubelles par les élèves.

Lecture de l'article 10 : sécurité de la communauté éducative.

Suite à la lecture de cet article, la Directrice explique qu'elle a à mettre en place un exercice de type PPMS, exercice de confinement qui est décrit aux membres du Conseil.

Une discussion sur la pertinence de la durée de l'exercice s'en suit.

Lecture de l'article 11 : sécurité et protection des élèves (dispositions exceptionnelles, assurance des élèves, cas de maltraitance).

Lecture de l'article 12 : usage de l'internet

Lecture de l'article 13 : dispositions particulières

Les Représentants de parents font remarquer le souci concernant le portable dans le sac car certaines familles ont besoin de joindre leur enfant à la sortie de l'école.

Tant qu'il reste au fond du cartable, est-ce autorisé ? Les parents le feront même si le règlement l'interdit.

Lecture de l'article 14 : Surveillance

Lecture de l'article 15 : accueil et remise des élèves aux familles.

Lecture de l'article 16 : participation de personnes étrangères à l'enseignement.

Lecture de l'article 17 : relation avec les parents d'élèves.

Lecture de l'article 18 : dispositions finales.

Le conseil d'école vote à l'unanimité le règlement de l'école.

5) **Travaux**

Madame la Directrice fait état des demandes de travaux qu'elle a effectuées avant les congés d'été, qui ont été, globalement, réalisés.

Certaines demandes ne l'ont pas été.

Une liste actualisée est envoyée avant chaque période de vacances.

L'informatique :

Depuis le mois d'avril, l'école a des soucis avec le réseau informatique, et depuis la fin septembre n'a plus de réseau Internet. La société IBS interviendra demain (mardi 5 novembre) pour remettre Internet.

L'objectif final est de tout remettre à jour ainsi que le contrôle parental avec le professeur ressource informatique (PRI).

Mme Griselain explique aux membres du Conseil le problème rencontré : l'école dispose d'un serveur local qui gère les connexions internes pour le partage de fichiers par exemple. Ce serveur est en panne. C'est le contrôle parental et l'interface avec la « box » qui pose problème aujourd'hui.

L'école demande donc à la Mairie une réparation de l'infrastructure pour avoir un partage de fichiers/ impressions / internet.

L'entreprise FC Micro a été contactée pour chiffrer le devis mais celui-ci est trop élevé. Aussi, est-ce la société IBS qui est mandatée par la Municipalité.

L'état des lieux n'a pas été effectué.

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires indique que le budget municipal est compatible pour réparer le réseau local.

Cependant, le plus urgent n'est pas tant le matériel mais l'infrastructure.

Madame Musseau demande où sont les ordinateurs qui étaient en salle informatique . Les Représentantes de la Municipalité n'ont pas de réponse.

Madame Griselain attire l'attention du Conseil d'école sur le fait que l'informatique est un domaine de compétences à faire travailler et acquérir aux élèves, en ces temps où l'école du numérique est au centre de la politique éducative nationale.

Les Représentantes de la Municipalité expliquent que ce qui retarde les choses c'est la complexité du problème et non pas le financement. Le montant des frais engagés ne sera pas refusé par la Mairie.

6) Budget

La Mairie fait un récapitulatif du budget :

50 euros par élève par année civile pour les frais de fonctionnement,

20 euros par élève pour les frais d'investissement,

10 euros par élève pour les frais de transport,

5 euros par enfant pour l'achat de livre (cadeau de Noël de la Municipalité)

Discussion entre les Représentants des parents, l'équipe enseignante et les membres de la Mairie :

- Un Représentant de parents demande si le budget « Fonctionnement » pour 2015 sera le même, ou sera revu à la hausse.

La Mairie répond qu'il sera identique.

- Madame Griselain explique que jusqu'à présent il n'y avait pas de budget « investissement », et que c'est un domaine où les enseignantes sont moins à même de piloter, contrairement au budget « fonctionnement », qu'elles maîtrisent davantage. De plus, cette ligne « investissement » n'est peut-être pas récurrente chaque année.

Elle indique également que la coopérative de l'école prenait en charge les déplacements, et que n'ayant aucune sortie scolaire organisée d'ici à la fin de l'année civile, il n'y avait pas le besoin de bus donc de financement municipal pour les transports. D'où la demande de basculement de 10 euros pour faire 60 euros de fonctionnement fournitures au total.

L'équipe enseignante ajoute qu'elle n'a pas dépensé l'ensemble du budget « fonctionnement ».

La Mairie précise que les commandes sont à faire avant le 10 novembre, pour cette année, et avant les congés de Toussaint à partir de l'année scolaire prochaine.

Les parents demandent à la Municipalité les raisons qui ont poussé à mettre une ligne « transport » dans le budget municipal, alors que jusque-là, les enseignantes n'en avaient pas fait la demande.

La Mairie répond que le budget a été donné fin mars et s'interroge donc sur les difficultés que cela semble poser.

La Directrice demande si l'équipe pédagogique sera consultée avant l'élaboration du prochain budget municipal, afin d'exprimer les besoins de l'école, et de les étudier conjointement, afin d'être au plus juste entre ce qui est possible côté municipal, et ce qui est nécessaire au fonctionnement de l'école, tant en termes de fonds que de nomination des lignes budgétaires (manuels qui ne sont pas dans l' « investissement » par exemple). Les Représentantes de la Mairie poseront la question à l'équipe municipale.

La Directrice explique la gestion financière des fournitures, le fait que les enseignantes ont fait des « réserves » sur le budget alloué afin de doter l'école de manuels répondant aux nouveaux programmes.

Comparaison est faite d'autres budgets de communes avoisinantes. Cependant, les locaux, les équipements, les services d'une commune à l'autre sont différents. Il est donc difficile voire inutile de comparer.

Madame Griselain indique qu'un élève coûte en moyenne 130 euros par an en fonctionnement (dépenses école et familles). La ventilation se fait de manière différente selon les écoles.

La Mairie précise que la décision du budget « investissement » devra être faite avant le 30 juin.

Madame Griselain demande sur quel budget s'effectuera la maintenance informatique.

Il sera sur le budget « investissement ».

7) Coopérative scolaire :

Un descriptif des actions de la coopérative scolaire est indiqué aux membres du Conseil : vente des calendriers, projets OCCE (sorties pédagogiques), photos de classe, appel aux dons (au mois de janvier).

8) Projets/Sorties

L'élaboration du nouveau projet d'école est reportée pour l'année prochaine en raison des changements de programmes. Sera mis en place un avenant de projet dont les quatre axes suivants seront conservés :

- apprendre à respecter les autres et les règles ;
- apprendre à résoudre des problèmes ;
- utiliser l'outil informatique ;
- éducation artistique et culturelle

Spectacle de fin d'année : jeux de voix, chorale, petites saynètes.

La Directrice indique que la date n'est pas fixée, seule certitude : cela aura lieu en fin d'année scolaire.

Les sorties envisagées sont celles-ci, sous réserve :

CP : Fontainebleau

Sorties sportives : rencontre jeux collectif / roller / orientation et athlétisme

CE1 : Versailles

Jeux collectifs / roller / athlétisme / orientation / cross

CE2/CM1 : fontainebleau

Roller / athlétisme / course d'orientation

CE2: visite du 11 novembre et fontainebleau

CP/CM1 : fontainebleau, 11 novembre et Eglise Chevannes

Jeux collectifs / roller / cross

CM2 : Caen : visite sur la grande guerre

Rencontre cross / roller / athlétisme / orientation

Pour se rendre à Mennecy, par exemple, les enseignantes emprunteront, comme elles l'avaient fait l'an dernier, la ligne de bus de la société STA, qui présente l'avantage non négligeable d'un coût mineur.

Concernant le financement des sorties :

Il pourra être demandé aux parents une participation inférieure à 10 euros par enfant et par année.

Un Représentant de parent remarque que le financement demandé devrait être à hauteur de 25 euros plutôt, voire plus pour réaliser le projet de sortie des CM2 à Caen. (Plus près de 50 euros). Il faudrait faire un sondage auprès des familles concernées.

La Directrice pose la question des parents qui ne peuvent pas, quelle que soit la raison, déboursier 50 euros. Que faire ?

De plus, elle rappelle qu'il n'est pas question d'instituer un projet de sortie de deux jours si nous n'avons pas le budget et ce n'est pas aux parents de financer le voyage (principe de gratuité de l'école).

Si deux ou trois parents sont dans l'incapacité de financer cette somme, alors nous pouvons prendre sur la coopérative mais s'ils sont plus nombreux, que faisons-nous ?

Un représentant de parents pose la question si le CCAS peut prendre en charge ce type de demande.

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires répond que le CCAS s'occupe de la cantine, de l'étude, des dépenses que les habitants de Chevannes ont à faire du fait des services proposés par la Municipalité. Aussi, ce type de demande ne correspond pas aux missions financières du CCAS.

La Directrice explique aussi qu'il est une volonté de l'équipe enseignante que de ne pas rendre habituelle telle ou telle sortie, quand un élève est dans telle ou telle classe.

Un Représentant de parents indique qu'il faudrait expliquer aux familles que la recette de la coopérative est très inférieure par rapport à l'année dernière (3 000 euros en moins). L'appel au don serait donc important auprès des parents ; qu'il faudrait également mettre en place des actions ponctuelles pour apporter des recettes à la coopérative.

9) Présentation du RASED

L'équipe qui intervient à l'école est composée d'une psychologue scolaire qui repère les élèves en difficulté, qui travaille en relation avec MDPH, d'un maître E, qui apporte une aide pédagogique, et enfin d'un maître G qui propose une aide à dominante éducative (comportement d'élève)

Le travail se fait en groupe restreint d'élèves, en dehors de la classe (mais au sein de l'école) ou en classe.

10) Questions diverses

Concernant les ballons dans la cour qui vont chez la voisine : Est-il possible d'installer un filet, donc des poteaux, qui seraient à fixer (dangereux dans la cour) ?

Il n'est donc pas possible de réaliser cette installation.

Pour ce qui est des nouveaux rythmes scolaires : les élèves vont s'adapter mais le constat est là : la fatigue est bien présente.

Quant au périscolaire, le point sera fait en janvier avec les différents partenaires : Mairie, représentants de parents et les deux équipes éducatives (maternelle et élémentaire)

Un Représentant de parents demande aux enseignantes si elles constatent un point positif au niveau pédagogique.

Les enseignantes répondent qu'elles n'ont pas le recul nécessaire pour en juger, mais que quelques difficultés sont rencontrées le jeudi après midi (retombée du mercredi). Mais ce changement est très bien au niveau du temps de pratique le matin, elles ont le temps de faire des mathématiques ET du français. L'après midi reste très difficile, en particulier pour les CP qui sont jeunes et qui n'ont donc pas assez de pauses ou de manière disproportionnée).

Les Représentants de parents remontent le fait que les devoirs tous les soirs est difficile pour les enfants.

Madame Brun fait remarquer que ces changements de rythme peuvent poser problème aux enfants qui sont en permanence en collectivité. L'appréciation se fait donc au cas par cas. L'idéal (à l'unanimité) serait une coupure le mercredi et cours le samedi matin. Cependant le problème des enfants qui vont au centré aéré se pose (ils se lèveraient 6 fois par semaine).

Questions des Représentants de parents pour la Mairie :

Concernant le solde de la caisse des écoles : est-ce qu'il sera réparti sur la coopérative des deux écoles ? Monsieur le Maire a indiqué que ce solde allait financer le spectacle de Noël. Madame l'Adjointe aux affaires scolaires indique que les subventions (qu'elle versait à la Caisse des écoles, qui a été dissoute fin juin) sont basculées pour la coopérative, pour les associations sportives ; que la mairie souhaite reconduire pour cette année les mêmes manifestations (dont le marché de Noël) en espérant que les parents se portent volontaires l'année prochaine sinon ces projets seront abandonnés.

- Les Représentants de parents insistent sur le fait que les familles doivent être informées du risque d'abandon de certains projets pour relancer l'investissement pour les activités, du type kermesse.